

**DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE SEISSAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, M. Jérôme MOROSI, Mme Virginie PIROVANO, Mme Katya DOUCET, M. Daniel DANFLOUS, M. Bastien PORTA et M. Christian WARNIEZ

Membres absents : Mme JACQUEY DATAS absente et excusée
M. Jean-Louis FERREIRA est absent excusé
Mme Aurélie BARBE est absente excusée

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

Objet : Plan de financement de la réfection du cours de tennis

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il a été inscrit au budget 2023 les dépenses pour la réfection du terrain de tennis. Dans un souci de cohérence, il propose également de remplacer la clôture qui est en mauvais état.

M. le Maire présente les devis qui ont été réalisés pour les travaux qui s'élèvent à 9826.35 € HT, soit 11 791.62€ TTC. Il propose de demander des financements auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil départemental (DDR). Le plan de financement se décomposerait alors de la manière suivante :

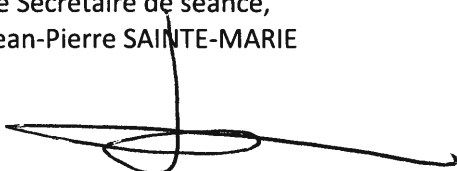
Financier	Pourcentage de contribution demandé	Montant demandé (HT)
Etat (DETR)	40%	3 930.54€
Département	10%	982,64 €
Autofinancement (commune)	50%	4 913,17€
TOTAL	100%	9 826.35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan de financement
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions auprès de l'Etat et du Conseil départemental du Gers et de signer tous les documents liés à l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre SAINTE-MARIE



Le Maire,
François RIVIERE